



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Bruno-Choquette tenue le 16 décembre 2024 à l'école.

Présences

Jennifer Landry, représentante parent
Kathy Jollette, représentante parent
Marianne Brassard, représentante parent
Sylvain Denis, représentant parent
Geneviève Lebel Beauchesne, représentante parent
Corina Desveaux, représentante parent
Isabelle Tholet, représentante soutien
Myriam Genesse-Piette, représentante enseignante
Maryse Lanoie, représentante enseignante
Isabelle Germain, représentante enseignante
Laurine Minguet-Mei, représentante professionnelle
Johanne Martineau-Coulombe, représentante service de garde

Absence : Aucune

Est aussi présente : Mélissa Ouellet, directrice

Ordre du jour du Conseil d'établissement
École Bruno-Choquette
16 décembre 2024

1. Ouverture de la réunion
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 11 novembre 2024
5. Dossiers d'information ou de consultation
 - 5.1 Calligraphie
 - 5.2 Marché de Noël
6. Dossiers faisant l'objet d'une approbation ou d'une adoption
 - 6.1 Profits de la vente de sapin et de pizza (Approuver)
 - 6.2 Profits marché de Noël (Approuver)
 - 6.3 Photos scolaires (Approuver)
 - 6.4 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Adopter)
7. Mot de la présidente
6. Correspondance reçue
7. Mot de la déléguée au comité de parents
8. Mot de l'OPP
9. Mot de la représentante du service de garde
10. Mot du personnel de l'école
11. Parole au public
12. Levée de la séance



CE 24-12-16.01

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la séance à 18:47 par Madame Jennifer Landry.

2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Madame Johanne Martineau-Coulombe propose Madame Laurine Minguet-Mei. Madame Laurine Minguet-Mei est nommée secrétaire d'assemblée.

CE 24-12-16.02

3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Jennifer Landry fait la lecture de l'ordre du jour.

Madame Isabelle Tholet propose d'adopter l'ordre du jour.

CE 24-12-16.03

4. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 11 novembre 2024

Les membres du conseil d'établissement procèdent à la lecture du procès-verbal de la séance 11 novembre 2024. Des corrections sont suggérées par Geneviève Lebel Beauchesne, Marianne Brassard et Jennifer Landry pour rectifier plusieurs coquilles.

Madame Isabelle Tholet propose l'adoption du procès-verbal du 11 novembre 2024 corrigé.

5. Dossiers d'information ou de consultation

5.1 Calligraphie

Madame Mélissa Ouellet informe les membres du CÉ que l'équipe-école est sur le point de diffuser les fruits d'une démarche réalisée pour arrimer les pratiques pédagogiques entourant l'enseignement et l'apprentissage de la calligraphie. Suite à des formations et à un accompagnement d'une ergothérapeute, il est ressorti que l'élément le plus important à considérer est de ne pas demander un double apprentissage dans les premières années, donc de se centrer sur un seul type d'écriture durant les 3 premières années d'apprentissage. Désormais, les élèves de 1^e à la 3^e année apprendront à écrire en calligraphie scripte pour favoriser une certaine harmonisation dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, puis pour soutenir les élèves ayant des difficultés praxiques. À partir de la 4^e année, les élèves commenceront à être exposés à la calligraphie cursive, afin qu'ils soient minimalement en mesure de lire ce type d'écriture. Des enseignements et des outils pourront également leur être fournis s'ils souhaitent apprendre à l'écrire.



Cette démarche résulte en la création d'une infographie qui sera envoyée aux parents, mais qui sera aussi disponible pour l'ensemble du personnel, pour assurer une certaine pérennité dans les enseignements dispensés dans les années futures. Dans cette infographie, il est possible de retrouver le type de calligraphie prévu dans l'enseignement selon le niveau de l'élève, mais on y retrouve également des outils et informations complémentaires, notamment pour les parents. Mme Mélissa Ouellet informe aussi les membres du CÉ que les élèves arrivant d'autres écoles ou ayant déjà appris une certaine forme de calligraphie pourront maintenir ce type d'écriture.

Mme Mélissa Ouellet présente le Genially qui a été créé par le comité calligraphie, puis informe que cela sera diffusé aux parents après les vacances des fêtes.

5.2 Marché de Noël

Madame Mélissa Ouellet souhaite faire un retour sur le Marché de Noël concernant quelques détails, notamment par rapport aux profits. Les profits totaux du marché de Noël s'élèvent à 3360,74\$. En lien avec la vente de sapin, une bonification du prix de vente n'a pas été faite, puisque la décision quant au changement de prix n'a pas été unanime. Cependant, la compagnie de sapin a diminué le prix d'achat pour 35\$ incluant les taxes. Finalement, 18 sapins ont été vendus. Le profit total de cette campagne de financement est de 175,66\$.

Madame Kathy Jolette propose qu'au lieu de la vente de pizza, cela soit remplacé par une vente de nourriture par l'OPP, comme des petites bouchées. Aussi, pour ne pas être en compétition avec les classes, il serait intéressant que les profits soient remis directement aux classes.

Il faudra donc penser à une façon d'intégrer le plus possible les parents, tant que l'on n'oublie pas qu'il est important de ne pas dédoubler.

Madame Jennifer Landry mentionne que l'organisation par un document Excel était une bonne idée pour s'assurer de ne pas dédoubler les offres de produits vendus durant la soirée.

Madame Myriam Genesse-Piette et madame Kathy Jolette mentionnent qu'il était plus facilitant de gérer de l'argent directement cette année, plutôt que les coupons. Cependant, la supervision d'un(e) adulte est nécessaire pour la gestion de l'argent.



CE 24-12-16.04	<p>6. Dossiers faisant l'objet d'une approbation</p> <p>6.1 Profits de la vente de sapin et de pizza (Approuver)</p> <p>Un montant de 175,66 \$ a été amassé pour la vente de sapin, puis un montant de 250\$ pour la vente de pizza. Ce montant sera déposé dans le fond à destination spéciale, puis servira à la fête de fin d'année. Madame Kathy Jollette propose de regarder avec la compagnie Bo Sapin, si cette campagne est reconduite l'année prochaine, car cela serait possiblement moins cher. Cette compagnie offre un grand éventail de choix, d'autant plus que la gestion se fait complètement en ligne. Madame Isabelle Tholet mentionne qu'il a été nécessaire de faire plusieurs rappels aux parents pour le paiement d'au moins la moitié des sapins.</p> <p>Approuvé par madame Geneviève Lebel Beauchesne.</p>
CE 24-12-16.05	<p>6.2 Profits de marché de Noël (Approuver)</p> <p>Les profits totaux du marché de Noël, c'est-à-dire la somme de 3360,74\$, seront déposés dans le compte à destination spéciale, pour ensuite être redirigés vers les comptes des classes et du SDG.</p> <p>Approuvé par monsieur Sylvain Denis.</p>
CE 24-12-16.06	<p>6.3 Photos scolaires (Approuver)</p> <p>Après une discussion concernant le résultat des photos et l'organisation de la journée, les membres du conseil d'établissement (CÉ) conviennent de reconduire les services de la compagnie Photo repensée une année supplémentaire.</p> <p>Approuvé par Madame Kathy Jollette</p>
CE 24-12-16.07	<p>6.4 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Adopter)</p> <p>Depuis cet automne, un nouveau projet de loi est passé à l'effet que les violences à caractères sexuelles soient incluses dans le plan de lutte contre l'intimidation. Au CSS, l'orientation qui a été prise est de recourir aux définitions formulées par la fondation Marie-Vincent, fondation qui vient en aide aux victimes de violence et qui contribue à prévenir la violence sexuelle.</p> <p>La plupart des comportements sexualisés qui ont été observés à l'école sont verts (considérés sains) et jaunes, donc doivent être encadrés, puisqu'ils sont potentiellement inadéquats en contexte scolaire.</p>



Avec cette nouvelle loi, il importe de se doter de mécanismes ainsi que d'objectifs pour prévenir les violences à caractère sexuel. Deux objectifs ont donc été fixés dans le plan de lutte actuel, puisque cela devait être fait avant le 30 décembre 2024. L'intégralité du plan de lutte sera cependant révisée au printemps prochain afin de s'assurer qu'il soit en cohérence avec les besoins du milieu. Madame Mélissa Ouellet laisse quelques minutes pour prendre connaissance du document. Suite à un questionnement par Madame Geneviève Lebel Beauchesne, Madame Ouellet spécifie que les violences à caractère sexuel commises sur le web sont aussi considérées sous les mêmes critères. Adopté par Corina Desvaux.

7. Mot de la présidente

La présidente remercie les membres du CÉ et souhaite de très joyeuses fêtes.

8. Correspondance reçue

Aucune correspondance reçue.

9. Mot de la déléguée au comité de parents

La consultation concernant le plan triennal de répartition des immeubles a eu lieu lors de la dernière rencontre. La prochaine rencontre, quant à elle, portera sur la consultation du calendrier scolaire et se déroulera en TEAMS.

10. Mot de l'OPP

Madame Kathy Jollette, en tant que membre de l'OPP, en collaboration avec Mme Magali Dallaire (enseignante), travaille sur le projet des collations à 2\$ pour permettre aux élèves de ramasser des sous pour le comité des élèves, dans le but d'organiser des activités pour les élèves de l'école.

Madame Isabelle Germain, assistée des membres de l'OPP, a créé le projet de l'histoire de l'avent avec l'autrice Valérie Fontaine. Cela aura lieu dans les rues entourant l'école le 19 décembre 2024 à compter de 18h.

11. Mot de la représentante du service de garde

Le service de garde se maintient. Concernant les plateaux de jeux organisés le midi, une réorganisation des postes de surveillance et d'activités a été faite pour veiller à la surveillance de la montagne. Quelques

changements ont été faits en lien avec le personnel, mais Mme Johanne Martineau-Coulombe travaille en collaboration avec Mme Ouellet pour assurer un suivi auprès des élèves.

Une discussion a lieu concernant l'horaire des repas.

Après les fêtes, un club d'écriture sera organisé avec le SDG de Lacolle.

12. Mot du personnel de l'école

Les membres du personnel souhaitent de joyeuses fêtes aux parents. Madame Isabelle Germain remercie Jennifer Landry et Katty Jolette pour leur aide avec le projet d'histoire de l'avent.

13. Parole au public

Aucune parole au public.

14. Levée de la séance

Madame Isabelle Germain et Madame Maryse Lanoie proposent la levée de la séance à 20:32.

CE 24-12-16.08